

Politiques jeunesse et politiques intersectorielles de jeunesse dans les Etats européens membres de la Francophonie, états des lieux et perspectives.

Pour Andorre : Intervention de Mme Bernadeta Gaspa.

Mesdames,

Messieurs,

Chers collègues,

Actuellement, la Principauté d'Andorre compte autour de 80.000 habitants, 16.000 desquels sont des jeunes âgés d'entre 14 et 30 ans. Cela représente environ 20% de la population totale. Dans cette couche de population, comme dans les autres, et dans un pourcentage similaire, on trouve non seulement représentés tous les milieux sociaux, mais aussi un éventail respectable de nationalités. Il s'agit de jeunes qui participeront, qui participent déjà au développement de la société andorrane soit en suivant leurs études, soit par leur travail.

Chez nous, le Ministère de la Jeunesse, du Logement, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à travers le Département de la Jeunesse, a un rôle majeur pour l'élaboration et le développement des politiques en faveur des jeunes. Les actions politiques à l'encontre des jeunes, dans la mesure où elles tendent à leur offrir la possibilité d'exposer leurs problèmes, leurs inquiétudes, ont pour objectif principal de promouvoir une participation effective dans la société dans laquelle ils vivent de manière qu'ils se sentent concernés, qu'ils s'en sentent membres à part entière de cette société.

Afin que les politiques en faveur de la jeunesse soient cohérentes et en accord avec la réalité de l'Etat, le Département de la Jeunesse a prévu plusieurs programmes, certains d'entre eux élaborés en coopération avec différents agents, différentes associations travaillant avec ou pour les jeunes, tant au niveau national qu'au niveau local. Certains de ces programmes sont déjà en place, d'autres sont encore en étude, l'ensemble devant aboutir à la création de ce que nous appelons le «Plan National pour la Jeunesse». En parallèle, un projet de loi pour la création du Forum National de la Jeunesse d'Andorre est débattu au Parlement en ce moment même. Il s'agit d'un forum qui réunit non seulement les représentants de toutes les associations de jeunes, mais aussi des représentants de l'ensemble des jeunes réunis en Assemblée. Des mécanismes sont créés de manière à favoriser leur libre participation et à pouvoir canaliser leurs inquiétudes et leurs demandes vers les institutions.

Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi, dont le principe général a été adopté, vu qu'il n'a pas mérité d'amendement à l'ensemble du texte, est en commission législative. Il est prévisible que le texte définitif puisse voir le jour sous peu (avant fin décembre) avec l'appui unanime des différents groupes parlementaires, compte tenu de la teneur des amendements qui ont été présentés. Nous espérons qu'il s'agira là d'un instrument qui permettra d'inciter les jeunes à la vie associative, donnant à celle-ci un nouveau souffle chez nous.

Pour que les jeunes puissent trouver réponse à leurs inquiétudes, il existe, par ailleurs, déjà, un service qui a été mis en place et qui s'avère essentiel pour les informer et les aider dans

différents domaines les concernant: logement, culture, santé, politique, tourisme, loisirs,... Ce service, public et gratuit, nommé «Point Jeune» (Punt Jove, en catalan) a pour but de faciliter aux jeunes la prise de décisions fondée sur la connaissance réelle de ce qui est offert par l'ensemble de la société andorrane, de ce que l'on peut trouver au-delà de nos frontières aussi.

Enfin, je ne voudrais pas terminer mon intervention sans parler du «Conseil Général des Jeunes», mis en place par le Parlement et qui en est à sa quatrième édition. Il s'agit d'une initiative qui puise ses sources au Conseil de l'Europe, comme c'est aussi le cas pour les «Journées de Jeunesse de la Communauté de Travail des Pyrénées». Dans l'une comme dans l'autre nos jeunes participent.

Le «Conseil Général des Jeunes» est un programme éducatif qui s'adresse aux jeunes d'entre 14 et 16 ans des trois systèmes qui composent la structure éducative andorrane. Les jeunes, guidés par les enseignants, élaborent des projets de loi simples sur des thèmes les concernant. Après une sélection, les délégués élus par chaque centre se retrouvent au Parlement pour découvrir, en situation, quel est le fonctionnement du système parlementaire: amendements, travail en commission, présidées par un parlementaire qui arbitre les débats, modification des articles, adoption ou refus du texte tel que présenté ou modifié.

Nous participons aussi au «Conseil International des Organisations de Jeunes de la Francophonie (CIJEF)». Nous avons aujourd'hui ici plusieurs de leurs représentants que je voudrais saluer.

Permettez-moi, pour terminer, de rappeler que nous, députés de la Francophonie, nous nous devons de tout mettre en place pour que nos jeunes participent activement dans ce monde qui les concerne, qui est le leur, ils ne doivent donc pas en être exclus. C'est en travaillant ensemble que notre société parviendra à atteindre le niveau de citoyenneté démocratique que recherchent, je n'en doute pas un instant, tous les pays ici présents.